

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DASES 333-G Participations (114.568,70 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer deux conventions avec l'ADIAM, sise 42 rue Le Peletier 75009 PARIS, fixant le montant de la participation au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz au titre de 2018 à 114 568,70 euros (42 031,70 euros pour l'ULS Masséna et 72 537 euros pour l'ULS Austerlitz) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas NORDMAN, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer deux conventions entre le Département de Paris et l'Association D'aide aux Israélites Agés et Malades – ADIAM, 42 rue Le Peletier – 75009 Paris, qui fixent le montant de la participation du Département au titre de 2018 au financement de la permanence de l'ULS Masséna à 51 010,15 euros et au financement de la permanence de l'ULS Masséna à 42 031,70 euros et au financement de la permanence de l'ULS Austerlitz à 72 537 euros.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 425 sous-rubrique 4251 destination 4250001, nature 6568, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO